

# POUILLY INFOS

Ville de



Pouilly-en-Auxois

www.pouilly-en-auxois.fr

Bulletin Municipal de Pouilly-en-Auxois N°43 - NOVEMBRE 2017

## Sommaire

P 1-2	Le mot du maire
P.3-7	Comptes-rendus de conseils
P.8	École maternelle
P.9	École primaire
P.10	Collège
P.11	École Notre-Dame
P.12	MFR
P.13	École de musique
P.14	Bibliothèque
P.15	Jumelage
P.16-17	Travaux
P.18-19	Les coiffeurs de Pouilly
P 20	Centre Social
P.21	Ça s'est passé à Pouilly
P.22	Journée citoyenne
P.23	État-Civil
P.24	Calendrier et Brèves

## Mot du Maire

Mes chers concitoyens,  
Voilà maintenant plus de trois ans que nous sommes à votre service et notre volonté de poursuivre l'action municipale est intacte.

La rentrée scolaire 2017 a revêtu un caractère particulier avec deux faits marquants :

- la fin des activités périscolaires, la Direction académique ayant accepté notre demande de retour à 4 jours, retour qui faisait l'unanimité parmi les parents, les enseignants et les élus.
- l'école élémentaire a accueilli son nouveau Directeur, Serge Ferrini, successeur d'Evelyne Gaillot qui a fait valoir ses droits à la retraite, retraite bien méritée après de nombreuses années de bons et loyaux services.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons obtenu de la direction académique un recomptage des élèves afin de justifier du maintien de la 6ème classe. En effet, cette classe était une nouvelle fois menacée, pour la direction académique, 4 à 5 élèves manquaient à l'appel en juin, je dis bien 4 à 5 élèves ! Cette situation est des plus inconfortables pour nos enseignants, pour nos enfants et pour vous parents d'élèves. Comme en 2016, cela a impliqué une rentrée avec 5 classes pour revenir à 6 classes, deux jours après la rentrée.

Ne faisons pas la fine bouche, nous avons maintenu notre 6ème classe et c'est une très bonne chose pour la scolarité de nos enfants!

Certes, nous ne sommes ni en REP+, ni en REP mais atteindre une moyenne de près de 26 élèves par classe n'est pas admissible. Notre école publique rurale ne doit pas être la variable d'ajustement des postes de l'éducation nationale! Pour ne pas revivre cette situation en juin 2018, car c'est un risque, nous nous attachons à rendre notre école encore plus attractive et ce, bien entendu, en partenariat avec les enseignants et l'inspection académique.

C'est pourquoi, nous poursuivons le développement du numérique dans nos écoles. Après avoir doté, en 2016, l'école élémentaire, de tablettes, d'ordinateurs et d'un tableau interactif nouvelle génération, nous généralisons la dotation de ces TBI, les 6 classes utiliseront ce super outil d'ici cette fin d'année 2017.

Le matériel informatique actuellement utilisé par l'école élémentaire (vidéo-projecteurs, ordinateurs ...) sera quant à lui, transféré à l'école maternelle. Nos petits ont également droit à l'accès au numérique, il est bien entendu adapté à l'âge des enfants.

Nous avons aussi adapté notre service extrascolaire aux besoins des parents, les horaires de garderie ont été élargis, service assuré maintenant jusqu'à 18h45 le soir.

Pour faire face à l'augmentation de la fréquentation de la cantine, nous avons complété l'offre du restaurant de l'EHPAD avec celle de la restauration scolaire du collège qui nous donne quotidiennement l'accès à 15 places. Cette nouvelle offre nous permet de répondre favorablement à l'ensemble des demandes de restauration scolaire.

Tout cela a néanmoins un coût qui est supporté par le seul budget communal. C'est pourquoi, j'ai proposé à mes collègues maires dont les enfants fréquentent les écoles publiques de Pouilly-en-Auxois, la création d'un SIVOS (Syndicat à vocation scolaire). Ce SIVOS permettrait à la fois de partager les décisions sur les orientations (Comité syndical), sur les dotations et aussi de mutualiser les dépenses. Les compétences scolaire et extrascolaire seraient alors transférées à ce SIVOS qui pourrait voir le jour au 01/01/2019, sous réserve que les conseils municipaux concernés y soient favorables.



Suite page 2

## Le Mot du maire

### Au chapitre des actions en cours ou terminées

- la réfection des canalisations d'eau potable est terminée, c'est un investissement d'environ 540 000€ subventionné à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau,
- les travaux d'enfouissement des réseaux téléphone et électrique situés Avenue du Général de Gaulle et rue de la Gare se déroulent comme prévus et devraient être terminés pour début d'année 2018. C'est un reste à charge d'environ 200 000€ pour la commune. Ce reste à charge communal sera étalé sur 3 exercices budgétaires (2017-2018-2019) avec l'accord du SICECO, la vidéo-protection est opérationnelle,
- la consultation sur les assurances communales est lancée, nous devrions avoir les résultats d'ici fin novembre.

Cette période estivale a été aussi consacrée à la préparation des actions à mener d'ici la fin du mandat, voire au-delà :

**1/** L'étude pré-opérationnelle sur les aménagements du Centre bourg et de la place de la Libération est terminée, une réunion publique de restitution est programmée le 13/12/17 à destination des habitants et des commerçants. Soyez-y nombreux, c'est la vie de notre commune et vous serez informés en temps réel de l'évolution de ce dossier!

Cette étude démontre l'impérieuse nécessité de scinder ce projet en plusieurs phases pour des raisons budgétaires et organisationnelles évidentes, ce n'est pas une surprise. L'objectif est de posséder un outil qui permettra aux élus d'aujourd'hui et de demain, de travailler sur une cohérence d'ensemble au fur et à mesure de l'avancée des phases de travaux.

**2/** L'assainissement, après la construction de la station d'épuration en 2010, la mise en conformité des branchements, la mise en séparatif, nous devons intervenir sur une autre partie du réseau, déjà identifiée dans le diagnostic effectué en 2008. Un volume important d'eau claire parasite entre dans la STEP avec pour conséquence un rendement épuratoire non conforme. Cette problématique d'étanchéité du réseau devient donc une priorité. L'étude est lancée.

**3/** La chaudière bois, l'étude de faisabilité démontre la pertinence de ce projet, tant du point de vue environnemental que du point de vue financier. L'élément déterminant sera le coût de la distribution intérieure puisque la majorité des bâtiments est concernée par du chauffage électrique. L'étude est lancée.

**4/** le cimetière, je rappelle que l'action menée concerne la

reprise des sépultures en état d'abandon avec titre ou sans titre et la régularisation des concessions échues.

Le travail est conséquent et beaucoup plus important que prévu car le constat établi relève :

- 90 concessions échues (trentenaires ou cinquantenaires),
- 122 tombes avec titre de concession en état d'abandon,
- 19 tombes sans titre de concession en état d'abandon,

L'affichage préalable, l'identification des tombes, seront réalisés prochainement pour permettre aux familles de prendre toutes les dispositions nécessaires.

**5/** l'éclairage public, programme de rénovation inscrit dans le cadre du TEPCV, rénovation qui devrait intervenir en 2018.

Concernant les espaces verts et au-delà de l'étude évoquée ci-dessus, une vingtaine de platanes ont été abattus. J'avais à faire face à des problématiques de sécurité routière : problématiques de visibilité des accès riverains, de la sortie du parking GIFI (très fréquenté maintenant avec l'ouverture de la Maison de santé), d'éclairage public, inefficace du fait de l'ampleur des arbres, de l'état sanitaire de certains arbres.

C'est toujours difficile de supprimer des arbres datant de plus de 70 ans mais il faut se rendre à l'évidence, ils ne sont plus adaptés à la situation d'aujourd'hui.

C'est pourquoi, la commission Espaces verts mène actuellement une réflexion pour :

- **1/** remplacer les zones concernées par des espaces paysagers mieux adaptés à la situation (le long du parking GIFI etc...),
- **2/** créer des espaces paysagers de pleine terre Avenue Général de Gaulle en alternance avec des poches de stationnement.

Quant aux arbres, arbustes et haies des propriétés privées débordant sur le domaine public, les propriétaires concernés ont été avisés, ils doivent maintenant prendre les mesures correctives.

Pour terminer, je vous rappelle que les horaires du secrétariat de mairie et de la bibliothèque ont été modifiés avec une amplitude d'ouverture au public plus large, afin d'offrir un meilleur service aux usagers.

Bonne lecture de votre 43ème Pouilly infos !

Bernard MILLOIR  
Maire

### Résultat jeu concours Feu d'artifice

Camille SAEZ est notre gagnante du jeu concours organisé lors du feu d'artifice.

Elle a retrouvé les 7 titres qui ont été joués lors de ce feu d'artifice :

1. Telegraph Road - Dire Straits
2. Lemaitre - Closer feat Jennie A
3. Jungle - Busy earnin'
4. Date - I'm fresh you're pretty
5. Petru Guelfucci - Corsica
6. Avicii - Wake me up
7. Axwell & Ingrosso - Sun is shining

Et c'est elle qui a été le plus près pour la réponse subsidiaire : il y a eu 2354 projectiles de tirés  
Bravo à elle, elle remporte quatre repas pour le repas du 14 juillet organisé par la commune le 14 juillet 2018 !

## Séance ordinaire du lundi 10 juillet 2017 à 20h00

Étaient présents : M. Bernard MILLOIR - Mme Annick RADIGON - M. René DESSEREE - M. Stéphane ROUX - Mme BERTHELOT Jeanine - M. Christian CLEMENT M. Gérard CUROT - Mme Claire DURANTE - M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY - Mme Annie HENNEAU - M. Yohann MORTIER.

Était absente : Mme Evelyne GAILLOT. Étaient excusés : Mme Karine BASSARD - Mme Monique GARNIER - M. Maxime SAGETTE.

Procurations de : Mme Karine BASSARD à Mme Annick RADIGON  
Mme Monique GARNIER à M. Bernard MILLOIR. M. Maxime SAGETTE à M. Stéphane ROUX.  
M. Yohann MORTIER a été désigné Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers présents : 15. Nombre de procurations : 3. Nombre de suffrages possibles : 18

Approbations des comptes-rendus des 10/04/2017, 10/05/2017 et 19/06/2017  
Les comptes-rendus des précédentes réunions du Conseil Municipal ont été approuvés à l'unanimité.

### Informations sur le projet d'aménagement de la traversée de Pouilly

(du rond-point du stade à la rue du 8 Mai 1945)

Faisant suite à une réunion de la commission travaux en date du 28 juin 2017, M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'Avenue du Général de Gaulle dans la section décrite ci-dessus, proposé par le cabinet JDM Paysagistes. Dans le cadre de l'éventualité des travaux de réfection du centre bourg, il convient de prendre en compte le projet de réfection de la chaussée lancé par le Département. L'idée est d'anticiper, de nourrir le projet, afin de pouvoir l'intégrer dans le Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV) de 2018. Le dépôt du dossier doit être fait avant le 30 Septembre 2017. Le projet communal se doit donc d'être prêt pour pouvoir s'insérer efficacement dans l'agenda départemental.

Sur l'aspect aménagement, le projet consiste à conserver la largeur de la chaussée actuelle tout en incluant des aménagements nouveaux. Une bande cyclable serait implantée dans le sens montant rond-point/centre ville tandis qu'une bande mixte piétons et cycles serait mise en place sur le trottoir opposé. De même, une bande plantée sur le trottoir côté GIFI prendrait place tandis qu'une alternance entre stationnement et espaces-verts serait établie sur le trottoir côté Maison de Santé Pluri-professionnelle.

M. le Maire précise qu'une telle proposition a l'avantage de conserver les bordures existantes -ce qui financièrement est intéressant- tout en posant de nouveaux aménagements venant casser le visuel linéaire de l'Avenue et incite à moduler la vitesse de circulation. Les espaces verts mis en place prendraient en compte les données liées à l'entretien mais aussi à l'équilibre visuel. De même, des aménagements en matière de sécurité devront être mis en place, pour notamment faire ralentir le flux de circulation au niveau de la Maison de Santé au bas de la rue du Foirail.

### Indemnité de départ volontaire de la fonction publique territoriale

Le Maire informe l'assemblée :

- Conformément à la réglementation, une indemnité de départ volontaire peut être attribuée aux fonctionnaires qui quittent définitivement la fonction publique territoriale à la suite d'une démission régulièrement acceptée et le motif suivant :
- départ définitif de la fonction publique territoriale pour mener à bien un projet personnel.

Le Maire propose à l'assemblée :

De définir comme suit les conditions dans lesquelles l'indemnité de départ volontaire peut être versée.

#### Les bénéficiaires

Tous les fonctionnaires et contractuels de droit public recrutés pour une durée indéterminée.

En sont exclus :

- les agents ayant effectivement démissionné moins de cinq ans avant la date d'ouverture de leurs droits à pension
- les agents de droit privé
- les agents contractuels bénéficiant d'un contrat à durée déterminée

#### Conditions d'attribution - procédure

Pour bénéficier de ladite indemnité, l'agent devra formuler une demande écrite motivée dans un délai de deux mois avant la date effective de démission.

La Commune informe l'agent de sa décision et du montant de l'indemnité qui lui sera attribuée si sa démission est acceptée. L'agent pourra alors présenter sa démission au Maire et percevoir son indemnité de départ volontaire.

#### Montant de l'indemnité

Le montant de l'indemnité de départ volontaire ne peut excéder une somme équivalente au double de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission.

#### Versement de l'indemnité

Le Maire détermine le montant individuel versé à l'agent, en tenant compte le cas échéant des orientations générales de

## Compte-rendu

### Séance ordinaire du lundi 10 juillet 2017 à 20h00 (suite)

sa politique de gestion des ressources humaines et de l'ancienneté dans l'administration ou du grade détenu par l'agent. Cette indemnité de départ volontaire est versée en une seule fois. Elle est exclusive de toute autre indemnité de même nature.

Un arrêté individuel sera pris par le Maire pour l'agent concerné.

Le Maire précise que l'agent qui, dans les cinq années suivant sa démission, est recruté en tant qu'agent titulaire ou contractuel pour occuper un emploi de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale ou de leurs établissements publics respectifs ou un emploi de la fonction publique hospitalière sera tenu de rembourser à la Commune qui a versé l'indemnité de départ volontaire, au plus tard dans les trois ans qui suivent le recrutement, les sommes perçues au titre de cette indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres (18 voix) décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

#### Prêt relais à taux fixe

Monsieur le Maire indique qu'il convient de réaliser un crédit relais à taux fixe pour permettre le préfinancement du FCTVA ainsi que les subventions de la Maison de Santé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance de la proposition de crédit relais à taux fixe proposée par la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (18 voix), décide :

- de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté un crédit relais ayant les caractéristiques suivantes :

Montant : 600.000€. Durée : 12 mois. Taux : 0,45%. Date limite de signature du contrat : un mois à dater de son édition.

Remboursement du capital : in fine. Déblocage des fonds : possible sur six mois à dater de l'émission du contrat

Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance sans frais ni pénalité

Calcul et paiements des intérêts : trimestriel

Frais de dossier : 0,20% déduit du premier déblocage des fonds.

- de prendre l'engagement d'inscrire en priorité les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital.

- de conférer toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération, la signature des contrats à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

#### Affaires diverses

##### -Cimetière

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de la création d'un ossuaire. Installé au niveau du columbarium, l'ossuaire serait établi sur la base d'un caveau de deux places. Ainsi, dans le cadre de la procédure de reprise des concessions funéraires, dès que les tombes seront relevées, les ossements seront placés dans un reliquaire qui sera déposé dans l'ossuaire.

Monsieur le Maire attire également l'attention des membres du Conseil Municipal sur l'état dans lequel se trouve le calvaire installé au cimetière. Datant de 1870, le monument est dégradé. Dans un double objectif de sécurisation et d'entretien du patrimoine, Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de la marbrerie arnétoise évaluant l'opération de restauration à 7 600€ TTC.

##### -Avis pour l'ouverture d'un commerce le dimanche pour 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du magasin GIFI, sollicitant l'autorisation d'ouverture du magasin sis à Pouilly-en-Auxois, douze dimanches en 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par trois voix contre (Messieurs G Curot, G Gaudin de St Rémy, C Clément) et deux abstentions (MH Maillard, J Berthelot) :

Donne un avis favorable à l'ouverture du magasin GIFI 12 dimanches en 2018

Rappelle que les conditions d'octroi du repos compensateur aux salariés devront être respectées ainsi que toutes autres obligations afférentes à cette dérogation.

##### - Information vidéo-protection

La mise en place de la vidéo-protection s'étant effectuée, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le système devrait être opérationnel au 13 juillet 2017. Cependant, le matériel pourra être juridiquement utilisé dès que la signalisation sera mise en place notamment aux entrées de l'agglomération. Cette opération demande quelques temps de délai et devrait aboutir à la fin du mois de juillet 2017.

#### Décisions du maire

Décision du Maire du 21 juin 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales<sup>1</sup> et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 concernant les applications des pouvoirs au Maire,

Vu la délibération en date du 22 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Pouilly-en-Auxois a délégué à son Maire pour la durée du mandat les délégations 1 à 11, 13, 14, 20 et 21 de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu la délibération en date du 18 Décembre 2012 concernant la construction d'une Maison de Santé et décidant de trai-

## Séance ordinaire du lundi 10 juillet 2017 à 20h00 (suite)

ter la consultation de maîtrise d'œuvre par le biais d'un marché par voie de procédure adaptée en l'application de l'article 28 du Code des Marchés Publics,

Vu la délibération en date du 1er juillet 2014 décidant de lancer une procédure adaptée pour recourir à l'intervention d'un conducteur d'opération pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en haute qualité environnementale et autorisant le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché,

Vue la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2015 acceptant la proposition de la Commission d'appel d'offres et décidant de retenir les cabinets d'architectes autorisés à présenter une offre de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une Maison de Santé et donnant pouvoir au Maire pour signer tous actes ou marchés concernant cette mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la décision du Conseil Municipal n°2016-013 en date du 17 février 2016 acceptant la proposition de la Commission d'appel d'offres et décidant de retenir l'offre du groupement d'entreprises SARL IS-Couverture Zinguerie (mandataire) - ZI du Triage - 21110 Is-sur-Tille / SARL Chaveriat Charpente - 11, Rue du Hameau 21580 Fraignot et Vesvrotte pour le lot n°3 charpente bois-couverture et bardage zinc,

### Objet de l'avenant :

#### Modifications avec incidences financières

Est annexé une fiche de travaux modificatifs n°1 actant une plus-value de 1849,68€ HT.

Montant du marché HT..... 119 000,00€ (142 800,00€ TTC)

Montant de l'avenant HT ..... 1 849,68€ (2 219,62€ TTC)

Nouveau montant du marché HT ..... 120 849,68€ (145 019,62€ TTC)

Soit un écart introduit par l'avenant de 1,55%.

Approuve les termes de l'avenant n°1 à intervenir entre la Commune de Pouilly-en-Auxois et le groupement d'entreprises SARL IS-Couverture Zinguerie (mandataire) - ZI du Triage - 21110 Is-sur-Tille /SARL Chaveriat Charpente - 11, Rue du Hameau 21580 Fraignot et Vesvrotte concernant les modifications avec incidences financières d'un montant de 1 849,68€ HT.

#### Décision du Maire du 23 juin 2017

Vu le CGCT et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 concernant les applications des pouvoirs au Maire,

Vu la délibération en date du 22 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Pouilly-en-Auxois a délégué à son Maire pour la durée du mandat les délégations 1 à 11, 13, 14, 20 et 21 de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu la décision du Maire n°2017-048 en date du 20 avril 2017 acceptant la somme de 1 058,32€, montant de l'acompte versé par les assurances AREAS en réparation du préjudice subi sur un candélabre d'éclairage public,

Accepte la somme de 713,00€, montant du solde de l'indemnité de sinistre versé par les assurances AREAS en réparation du préjudice subi sur un candélabre d'éclairage public.

Dit que cette indemnité sera imputée au compte 7788 du budget primitif 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

## Séance ordinaire du lundi 19 juin 2017 à 18h30

*Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD , M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT , M. Gérard CUROT , Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY , Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)*

*Absents excusés : Mme Annick RADIGON (procuration à Monique GARNIER), Mme Evelyne GAILLOT (procuration à Karine BASSARD), M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard MILLOIR), Mme Jeanine BERTHELOT (procuration à Annie HENNEAU)*

Secrétaire de séance : Karine Bassard

### 1. Présentation par le SICECO de l'étude de faisabilité de la chaudière bois

Présentation effectuée par Madame Forbach du SICECO et Monsieur Benoit du bureau d'études mandaté par le SICECO.

L'étude a été envoyée à tous les conseillers municipaux le 26 août. Après cette présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la poursuite des études afin de se conforter sur la pertinence d'utiliser l'énergie bois au lieu de l'énergie électrique. La poursuite du projet va se dérouler selon l'articulation suivante :

- chiffrage des coûts de distribution intérieure, évaluation des coûts qui sera déterminante dans la décision finale,
- désignation d'un maître d'œuvre pour la rédaction du cahier des charges en vue de la consultation des entreprises,
- 1ère phase Avant-Projet Définitif,
- à l'issue de cette phase 1ère phase APD, décision définitive pour la réalisation ou non de la chaufferie.
- si validation du projet, lancement de la phase opérationnelle (consultation des entreprises etc...)

## Compte-rendu

### Séance ordinaire du lundi 19 juin 2017 à 18h30

#### 2. Compte-rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 10/07/2017 est adopté à l'unanimité

#### 3. Etude pré-opérationnelle sur la requalification des espaces publics

Le résultat de l'étude a été envoyé à tous les conseillers municipaux le 29 août. Cette étude pré-opérationnelle nous permet d'apprécier la pertinence du projet et son coût.

La période de concertation avec les habitants et commerçants a démarré début septembre et se poursuivra jusque fin octobre. Une réunion publique sera ensuite organisée ce qui permettra de valider les orientations pour ensuite passer à la phase de consultation de maîtrise d'œuvre.

Lors du Conseil Municipal du 10 juillet, il avait été décidé que la phase prioritaire concernerait l'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle située sur le tronçon entre le rond point du stade et la rue du 8 mai, priorité déterminée du fait de l'éventuelle réfection de la couche de roulement par le Département de ce tronçon, tronçon qui aurait pu bénéficier du Plan de Soutien Voirie du Conseil Départemental mais dans la limite de 30 000€.

#### Plusieurs contraintes viennent perturber ce phasage :

##### 1/Financière

L'estimation financière qui, pour ce seul tronçon, est de 400 000€, la seule subvention liée au PSV serait alors insuffisante. Des choix sont donc à faire sur le périmètre des travaux, sur le phasage de ce périmètre de travaux. La priorité pourrait être donnée au Cœur de Bourg qui regroupe les espaces allant de la Place des Alliés jusqu'à l'intersection de la rue du 8 mai, pour ces espaces, l'estimation est d'environ 900 000€ HT

Ce recentrage permettrait alors de bénéficier des aides du Département, du Pays Beaunois et du Conseil Régional.

##### 2/Contrainte liée à des perspectives de travaux concernant le réseau d'assainissement

C'est le sujet suivant, des travaux peuvent nous amener à devoir ouvrir des tranchées aux abords de l'avenue du Gal de Gaulle sur la partie plus au nord (côté rue du Dr Gagey). Les travaux sur la couche de roulement envisagés en 2018 sont donc différés pour ne pas prendre le risque de dégrader une couche de roulement qui viendrait d'être refaite à neuf.

Compte tenu de ces éléments, M. le Maire propose de prioriser les travaux du Centre Bourg (de la rue du 8 mai jusqu'à la place des alliés).

#### 4. Diagnostic assainissement

Si la majorité des anomalies de branchement a été traitée lors des travaux d'assainissement de 2014, le diagnostic assainissement de 2008 faisait aussi état de travaux à effectuer sur l'étanchéité de plusieurs tronçons du réseau d'assainissement pour limiter au maximum le volume d'entrée d'eau parasite dans la station d'épuration.

Le secteur le plus vulnérable se situe sur l'antenne Nord et il faut impérativement traiter ces problèmes d'étanchéité détectés en 2008 et ce, avant la réfection de la couche de roulement. En 2008, le coût des travaux était estimé à 385.000€ HT.

La Police de l'eau et l'Agence de l'eau nous demandent aujourd'hui, de diminuer significativement les entrées d'eau parasite, la station d'épuration risquant d'être classée «en mauvais fonctionnement»

Les mesures envisagées sont un passage caméra à effectuer d'ici la fin de l'année sur l'antenne Nord, classée en priorité 1 dans le diagnostic 2008 pour ensuite faire les travaux de réhabilitation en 2018.

Le budget travaux serait proche de 600.000€ HT.

Il faudra également engager la mise à jour du diagnostic assainissement puisque ce diagnostic est à refaire tous les 10 ans.

M. le Maire propose d'engager la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement classé en priorité 1, de confier la mission à la SPEE pour un montant de maîtrise d'œuvre de 23.000€ HT, et d'engager la mise à jour du diagnostic du système d'assainissement communal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### 5. Syndicat des eaux de Thoisy le Désert

Compte tenu des nouveaux éléments, le transfert ne pourra pas se faire en 2018 comme initialement prévu.

#### 6. Travaux de voirie 2018

Les travaux seront limités cette année à l'élargissement du trottoir Avenue du Général de Gaulle situé côté pharmacie pour un montant de 11.516 € HT. La demande de subvention dans le cadre du PSV sera déposée avant le 30/09/17.

Ces travaux seront effectués au printemps 2018 après les travaux d'enfouissement actuellement en cours.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité.

#### 7. Informations diverses

Mise en place de prélèvement automatique pour la Maison de Santé. Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité.

#### Convention Collège

Pour faire face à un nombre d'inscrits important à la cantine et pour offrir le service cantine à tous les enfants, une convention est passée avec le collège pour l'accueil de 15 enfants de l'école primaire.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité.

## Séance ordinaire du lundi 19 juin 2017 à 18h30

### **Convention Poste**

Pendant les travaux, la commune prête gracieusement le local situé cour de la mairie du 08/09 au 04/10.  
Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité.

### **Consultation sur les assurances**

L'assistant à maîtrise d'ouvrage est AC EXPERT Consultants. La remise des offres aura lieu le 10/10/2017 à 18h.  
4 assureurs seront consultés.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer la procédure pour consulter 4 cabinets d'assurance.

### **Personnel communal**

#### **Bibliothèque**

Suite à la démission de M. Rognon (en disponibilité depuis 3 ans), Mme Galland continuera à tenir le poste en qualité de stagiaire pendant 1 an et ce, avant titularisation.

Suite à l'analyse de l'activité bibliothèque (-18% d'adhérents depuis 2013) et la suppression des NAP, M. le Maire, propose la modification suivante : création d'un poste d'adjoint du patrimoine à 80% et création d'un poste d'adjoint d'animation à 20%.  
Mme Galland reste à 35 heures hebdomadaires.

Les horaires d'ouverture au public ont été élargis.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité.

#### **Secrétariat**

Le Maire informe le Conseil municipal :

Des nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat, désormais ouvert du lundi au samedi midi pendant la période scolaire, du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

De la mise en place du RIFSEP pour les agents techniques, le décret paru le 12/08/17 permet son application. Sa mise en place se fera à compter du 01/10/2018.

#### **Tour de Côte d'Or**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'être ville arrivée le 7 juillet 2018 et vote une subvention de 3.500€ au SCOD pour l'organisation de l'épreuve.

#### **Désignation d'un représentant au Pays Beaunois**

Les Bourgs centre doivent désigner un représentant pour siéger au pays Beaunois.

M. le Maire propose sa candidature, elle est approuvée à l'unanimité.

#### **Vidéo protection**

Le projet de base comprend 11 caméras de zone et 5 caméras de flux.

Un devis complémentaire sera demandé pour installer une caméra de zone à la Madone, rue de Dijon et au collège, ce qui devrait occasionner un surcoût de 10 à 12.000€.

#### **Journée citoyenne**

Le 20/09, une opération nettoyage est proposée.

#### **Aide Antilles Françaises**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 500€ à la Croix Rouge suite au passage de l'ouragan Irma.

#### **Divers**

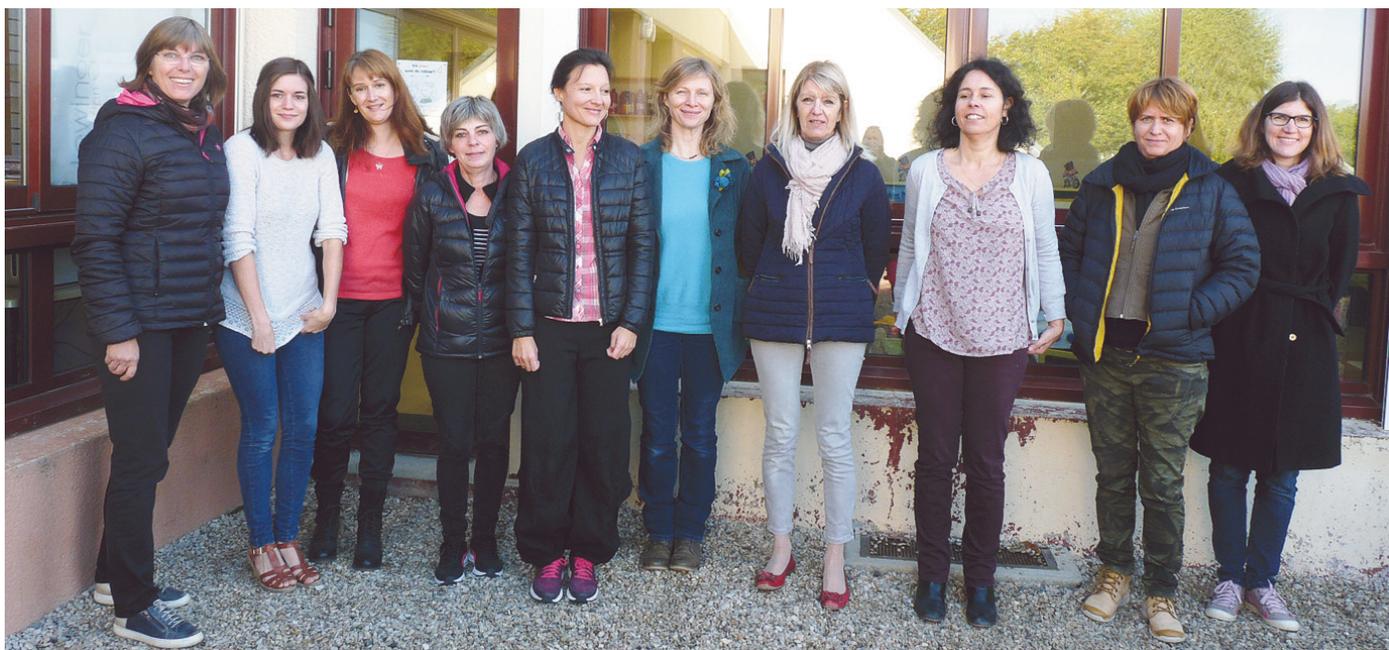
Une subvention de 12.000€ a été reçue du CNDS pour l'installation du parcours de santé au parc de jeux.

Une subvention de 270.000€ a été reçue de l'Agence de l'eau dans le cadre des travaux réalisés sur la deuxième canalisation d'eau potable (soit 50% des dépenses)

Le panier Pollien invite les membres du Conseil Municipal lors de la distribution, chaque mercredi de 17h30 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

## L'école Maternelle du Colombier



Chrystèle Lecomte, Claudia Fauqueur, Sandra Mitaine, Stéphanie Munch, Linda Nicola, Emilie Cornier, Patricia Barthélémy, Coralie Rativeau, Marie-Claude Chaillot et Marie-Aline Joly.

Cette année, l'école maternelle compte 100 élèves, répartis sur quatre classes :

- une classe de Moyenne et Grande section de 26 élèves assurée par Mme Chrystèle Lecomte.
- deux classes de Petite et Moyenne Section de 27 et 28 élèves. L'une assurée par Mme Anne Hamelin, actuellement en congé maladie et remplacée par Claudia Fauqueur et l'autre assurée par Mme Rativeau, qui a également en charge la direction de l'école et qui est donc déchargée et remplacée le jeudi par Mme Marie-Aline Joly.
- une classe spécifique de scolarisation des enfants de moins de trois ans de 19 élèves (12 sont présents actuellement, les autres enfants rentrent progressivement jusqu'à début janvier), assurée par Mme Emilie Cornier. Depuis sa création en 2013, cette classe ne fonctionnait que les matins. Mais depuis cette rentrée, les enfants sont accueillis à la journée. Son fonctionnement demeure cependant différent de celui des autres classes : l'accueil y est aménagé pour répondre aux besoins spécifiques des très jeunes enfants et respecter leur rythme de vie et d'activités.

Chaque enseignante est aidée dans sa classe par une ATSEM. Mmes Stéphanie Munch, Linda Nicola, Marie-Claude Chaillot et Sandra Mitaine sont les quatre ATSEM de l'école. Elles assurent également les temps périscolaires (cantine et garderie).

Patricia Barthélémy est une auxiliaire de vie scolaire présente sur l'école pour répondre aux besoins particuliers d'un enfant.

À cette rentrée, le fonctionnement de l'école est repassé à un rythme sur quatre jours.

**Les horaires ont donc été modifiés et sont à présent : 8h20-11h30 et 13h30-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**

L'école maternelle est spacieuse avec une salle de motricité centrale occupée chaque jour par toutes les classes, une bibliothèque, un dortoir, une salle de manipulation et deux grandes cours pour les récréations et les activités motrices en plein air.

Le projet d'école, dont c'est la deuxième année, met l'accent sur la citoyenneté (le vivre ensemble, les rencontres intergénérationnelles et l'environnement) ainsi que sur les activités favorisant l'attention, la concentration et la mémorisation.

L'école est inscrite cette année au dispositif «École et Cinéma», qui a pour but de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique et de les initier à une réelle approche du cinéma en tant qu'art à découvrir et à aimer. Ainsi, les élèves assisteront à la projection de deux films de qualité au 2ème et 3ème trimestre.

Aussi, tout au cours de l'année, les élèves participent à des activités particulières qui leur permettent d'élargir leur champ de connaissances, de s'ouvrir et se confronter à d'autres enfants et adultes : la chorale une fois par semaine, le prêt de livres et d'œuvres d'art, la visite régulière à la bibliothèque municipale, la visite du musée des Beaux-Arts de Dijon au printemps pour tous les élèves de Moyenne Section, les échanges réguliers entre la classe de grande section et celle de CP, les activités physiques au dojo, la participation à deux spectacles dans l'année, la journée sportive rassemblant tous les élèves des maternelles du canton, et d'autres sorties en fonction des projets de chaque classe. Un programme annuel toujours bien rempli !

## Une rentrée à cinq, puis six classes

Les élèves de l'école élémentaire Georges Virely ont effectué une rentrée à cinq classes le 4 septembre, puis une seconde à six classes le 6 septembre.

Les services centraux de Dijon de l'Éducation Nationale ont bien voulu accorder un poste supplémentaire pour la durée de l'année scolaire pour permettre de réduire les effectifs par classe dans les cours de CP et CE1.

Les classes sont donc ainsi composées :

- Deux classes de 25 CM (cours double CM1 et CM2), cours assurés par Mme Gibault et Mr Ferrini
- Une classe de CE2 de 26 élèves, cours assuré par Mr Chauchefoin
- Une classe de CE1 de 17 élèves, cours assuré par Mme Mathis
- Une classe de CP-CE1 de 17 élèves, cours assuré par Mme Riouffreyt
- Une classe de CP de 20 élèves, cours assuré par Mme Mathis



De gauche à droite : M. Chauchefoin, Mme Gibault, Mme Gagnepain, Mme Riouffreyt, Mme Mathis, Mme Joly, M. Ferrini



Mme Gaillot ayant pris sa retraite après de longues années de services rendus à l'école, c'est Mr Ferrini qui assure les fonctions de directeur après l'avoir fait sur l'école de Créancey puis le RPI Meilly-Essey-Sainte Sabine.

**La rentrée en musique :**

Les élèves se sont retrouvés dans la cour au moment de la première récréation de l'année pour réserver un accueil musical aux nouveaux en reprenant un chant issu du répertoire «écoles en chœurs 2017», Bonjour le monde.

### À propos de la rentrée dans une des classes de CM :

Dans la classe des CM de Mr. Ferrini ,il y a quinze CM1 et dix CM2.

Nous sommes 25 élèves. (12 garçons et 13 filles.)

Le vendredi, notre maître prend le rôle de directeur et une maîtresse le remplace, c'est Mme Joly.

Il y a des jours où les CM1 et les CM2 vont dans d'autres classes pour faire : de la géométrie, du vivant, de la géographie. À ce moment-là les CM1 sont ensemble, pareil pour les CM2.

Les maîtres et maîtresses appellent cela des échanges de services.

**Et si la rentrée c'était un mot lequel cela serait-il pour toi ?**

Stress, joyeux, triste, semi-heureux, furieux, heureux, l'adrénaline, émotion, impatiente, trop cool, angoisse, excité(e), super, chanceux, déçu, rien.

(Plusieurs mots ont été cités par différents élèves, nous vous laissons deviner lesquels.)

### À propos de la rentrée dans la classe des CE2 :

Quelques phrases d'élèves sélectionnées collectivement par la classe :

«J'aimerais que les vacances durent plus longtemps et qu'il n'y ait que des cours de maths»

«J'étais content car le travail sert à trouver un métier

« Moi, je suis contente d'aller à l'école, c'est bien d'avoir un nouveau maître»

«J'avais hâte de retourner à l'école, la rentrée était magnifique»

«J'aime reprendre l'école parce qu'il y a mes copains et mes copines, et pour travailler»

«J'aime bien retrouver mes amis parce qu'on joue ensemble et aussi j'adore le maître parce qu'il est gentil»

### À propos de la rentrée dans la classe des CP-CE1 :

Bonjour,

Dans notre classe nous sommes dix CE1 et sept CP.

Nous avons une grande classe partagée en deux, les CE1 sont à gauche et les CP à droite.

Parfois les CP travaillent avec la maîtresse et les CE1 travaillent seuls, d'autres fois c'est l'inverse. À certains moments de la journée nous travaillons ensemble.

Il faut chuchoter quand on travaille seul pour ne pas déranger ceux qui travaillent avec la maîtresse.

Cette année, nous allons écrire des lettres à des élèves de CP-CE1 de l'école de Mâlain, et eux aussi vont nous écrire.

Au revoir, La classe de CP-CE1

## Collège A. Lallemand

La rentrée 2017-2018 s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'ensemble des élèves est rentré le lundi 4 septembre pour cette nouvelle année scolaire pleine de défis, les élèves de 6ème ayant déjà découvert le collège en mai dernier lors d'une journée consacrée aux sciences. Trente cinq personnes encadrent les élèves (vingt professeurs, mais aussi les personnels de vie scolaire, administratifs et les agents)

- Les élèves de 6ème nouvellement arrivés, terminent le cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) au collège et de ce fait poursuivent les évaluations sans note.
- Aux niveaux 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, les élèves bénéficient d'au moins une heure en co-enseignement (deux professeurs dans la classe).

Tous les élèves bénéficient déjà du dispositif «devoirs faits», mis en place dès la rentrée.

### De nombreux projets sont déjà en préparation pour cette année:

- Les 5èmes vont travailler autour du Canal de Bourgogne ; certains 3èmes vont monter un spectacle, les 4èmes vont bénéficier d'actions autour de l'Éducation aux Médias de l'Information
- Des voyages sont prévus en Angleterre, au ski, en APPN (activités physiques de pleine nature), peut-être la reprise de l'échange franco-allemand.
- De nombreuses sorties à la journée sont et seront prévues tout au long de l'année (séances de cinéma, expositions, Paris, Guédelon...).

Pendant la pause méridienne et le soir, de nombreuses activités sont proposées aux élèves : sciences, drones/robots, jeux de société, civisme et avenir, spectacle, chorale, préparation du concours national de la résistance et de la déportation, VTT, handball sans compter l'accès aux terrains de sport dans la cour (handball et basketball).

Cette année, dans la continuité de la précédente, nous visons à la réussite de tous nos élèves dans un collège où le bon vivre et la bienveillance continuent de s'installer.



Trois nouvelles tables



Le club jardinage



Le terrain de basket rénové

## L'heure de la rentrée a sonné...



L'équipe éducative de l'École Notre Dame au grand complet : enseignants, personnel OGEC, AESH, Service Civique.

Le jeudi 31 août, les élèves de l'École Notre Dame ont repris le chemin de l'école.

Rentrée anticipée certes mais qui leur permet d'être en vacances toute la semaine du 8 mai.

Parents et enfants ont été accueillis par les enseignants, le personnel et l'APEL (Association des Parents d'Elèves) autour d'un café – jus d'orange – brioche.

Les nouveaux parents et enfants ont ainsi pu faire connaissance et les anciens ont pu se retrouver.

À 9 h, la cloche a sonné, chacun a regagné sa classe avec le sourire et l'envie de vivre une belle année.

Cette année et pour les deux prochaines années, notre projet d'école va s'articuler autour du sport et de l'éducation à la santé.

Les enseignants ont donc réfléchi en amont et, à partir de constats, dégagé des actions à mener avec les enfants. Dans les différentes classes, les élèves sont donc sensibilisés aux bienfaits du sport et travaillent sur une alimentation équilibrée.

Notre première action – phare aura lieu le vendredi 20 octobre avec un petit déjeuner à l'école.

Les enfants des quatre classes répartis en petits groupes auront pour objectif de composer un petit déjeuner équilibré puis bien sûr de le déguster !

Un autre domaine d'action sera celui des goûters en amenant progressivement les enfants à privilégier fruits ou laitage...

Nous allons mettre l'accent sur le sport avec pour objectif de «faire bouger» petits et grands tous les jours ! Notre Service Civique va nous y aider puisque sa principale mission sera de travailler cette année en sport avec les enfants.

Dans un autre domaine, nous continuerons aussi de développer les échanges entre nos quatre classes avec des temps de lecture par les CE - CM aux maternelles – CP.

Avant chaque période de vacances, des ateliers coopératifs permettent de vivre un après-midi sans cartable.

Au programme le 20 octobre, danse, ateliers sportifs, cuisine moléculaire, expériences...

Les enfants présenteront aussi ce jour-là le défi relevé à l'occasion de la Fête de la Science.

À bientôt pour d'autres nouvelles de l'École Notre Dame !

### Infos pratiques :

L'École Notre Dame accueille tous les enfants de la TPS au CM2.

Semaine de quatre jours

Garderie dès 7 h30

Cantine sur place

Garderie ou étude tous les soirs jusqu'à 18 h

École sous contrat d'association avec l'État.

## Maison Familiale Rurale Auxois Sud – Morvan



La rentrée scolaire 2017/2018 s'est très bien déroulée pour la Maison Familiale Rurale sur ses deux sites, elle a commencée par l'accueil des familles, puis s'est poursuivie par une présentation de l'organisation en salle de cours par classe.

### Formations de la 4<sup>ème</sup> au BTS, et Continue

La Maison Familiale Rurale propose deux types de formations.

- **En Alternance** : 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> stage tout secteur d'activité (exemples : menuisier, paysagiste, carreleur, maçon, commerce, etc), CAP Métiers de l'agriculture (Options : Élevage Ruminants ou Grandes Cultures, en deux ans), Bac Pro Agroéquipement (en trois ans : Seconde, Première, Terminale).

- **En Apprentissage** : BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (en deux ans).

Formation continue : «Aide à domicile» qui commence en octobre 2017, et dès à présent notre structure sera en capacité de proposer (accompagnée par notre réseau) de nouvelles formations continues.

### Location des bâtiments

Pour vos réunions de famille, événements divers, réunions associatives, évènementiels d'entreprises ou de collectivités, etc, durant toute l'année, pendant la semaine, le week-end ou les vacances scolaires, nous proposons au public des locations de salles de réunion et/ou informatique, un accueil et hébergement de groupe au sein de nos deux établissements. De nombreuses disponibilités possibles !

Pour plus de renseignements concernant la location vous pouvez prendre contact avec :

Heïdi Geoffroy pour le site de Liernais : heidi.geoffroy@mfr.asso.fr ou 03.80.84.41.60.

Delphine Bard pour le site de Pouilly : delphine.bard@mfr.asso.fr ou 03.80.84.41.60.

**Portes ouvertes : 03 février et 17 mars 2018, de 9h à 17h, sur les 2 sites.**

**Contacts : 03.80.84.41.60. ou mfr.liernais@mfr.asso.fr**



## École de musique



### Association pour le Développement de l'Action Musicale

#### École de Musique du Canton de Pouilly en Auxois



L'école de Musique de Pouilly est un établissement d'enseignement spécialisé Musique et Théâtre de statut associatif qui existe depuis 1988. Ses axes de fonctionnement sont l'enseignement et la diffusion musicale.

L'école adhère au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques du Conseil Départemental de la Côte d'Or.

L'École de musique prépare sa rentrée et vous propose un enseignement varié et de qualité sous forme de cours individuels ou collectifs.

L'établissement compte environ 130 élèves en provenance du canton pour la majorité.

#### Les Cours Individuels

Ces cours se déclinent en une demi-heure de leçon par semaine en individuel avec un professeur diplômé et compétent.

Les possibilités d'instruments sont : violon, alto, violoncelle, harpe, guitares, piano, accordéon chromatique, synthétiseurs, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, tuba, trompe de chasse, percussions.

#### Les Cours Collectifs

- Le cours de formation musicale (solfège) : pour les adultes et obligatoire pour les enfants
- L'éveil musical pour les petits de 4 à 6 ans.
- Ateliers Découvertes
- Préparation à l'option légère musique au Baccalauréat.
- Ateliers Musiques actuelles
- Chorale de jeunes «L'écho de la Voûte», à partir de 9 ans.
- Orchestre junior : en collaboration avec l'harmonie.
- Ensembles instrumentaux de classe (saxophones, guitares, flûtes, cordes...)
- Musique de Chambre : possibilité sur demande de créer duos, trios ou quatuors.

**Tous les cours de pratique collective (hors cours de Formation Musicale) sont gratuits pour tous les élèves inscrits à un cours d'instrument individuel.**

#### Pour tout renseignement, contacter

Emmanuel AUBRY au 06 08 83 74 57 ou sur : manuau-bry@hotmail.fr

## Votre avis nous intéresse



Dans le cadre de l'opération de requalification urbaine du bourg, la commune de Pouilly-en-Auxois s'interroge sur l'évolution de son commerce de centre-ville.

À cet effet, elle a missionné la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or pour réaliser un diagnostic qui nécessite la prise en compte des habitudes d'achats et des attentes des clients.

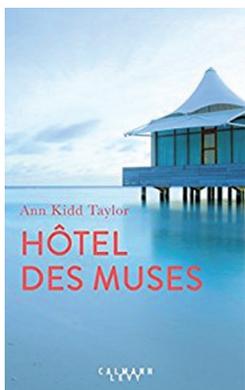
Une enquête est actuellement en cours et elle servira de base à la réflexion : nous vous invitons à répondre au questionnaire qui ne prend que 3 mn et disponible sur internet, dans les commerces et à la mairie.

Merci par avance de votre implication.



## Du côté de la bibliothèque...

**Roman adulte :**  
**Hôtel des muses, Ann Kidd Taylor**

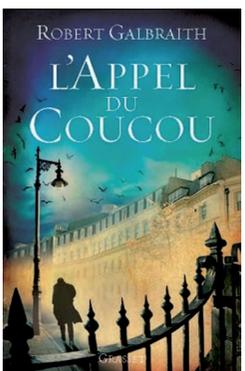


Ça parle de : Romance – pardon – océan

**L'avis de la bibliothécaire :** *“Un roman à ne manquer sous aucun prétexte. En plus d'une magnifique histoire humaine sur les difficultés du pardon, vous découvrirez dans ce livre de superbes descriptions des fonds marins. L'auteur en profite pour distiller une morale écologique et a des arguments bien fondés et percutants. Les descriptions sont sublimes. L'auteur ne nous en renvoie pas forcément une image paradisiaque et idyllique, mais plutôt une image qui colle à la réalité. Magnifique, enchanteur, je ne sais plus quels adjectifs utiliser pour qualifier cette lecture que j'ai adorée”.*

*disiaque et idyllique, mais plutôt une image qui colle à la réalité. Magnifique, enchanteur, je ne sais plus quels adjectifs utiliser pour qualifier cette lecture que j'ai adorée”.*

**Policier adulte :** **L'appel du coucou, Robert Galbraith.**

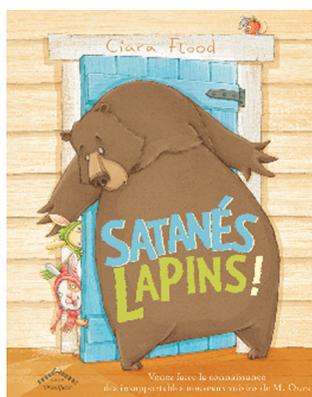


Ça parle de : Crime – mannequinat – famille

**L'avis de la bibliothécaire :** *“Les fidèles lecteurs de la bibliothèque savent que je ne suis pas du tout amatrice de polars et pourtant cette fois, celui-ci m'a attiré ! En effet derrière Robert Galbraith se cache un célèbre auteur de fantasy jeunesse (indice : un sorcier à lunettes lui doit sa renommée). Dans l'ensemble, j'ai plutôt apprécié. L'enquête est fouillée quoiqu'un peu longue, bien menée et*

*le dénouement est étonnant. Les deux personnages principaux se complètent bien: Cormoran Stricke, ronchon, déterminé et porté sur la bouteille, et Robin, la fidèle assistante enthousiaste et qui ne demande qu'à aider. J'ai retrouvé le style que j'aime tant chez l'auteur et je me plongerai sans doute dans la suite des aventures de Cormoran et Robin”.*

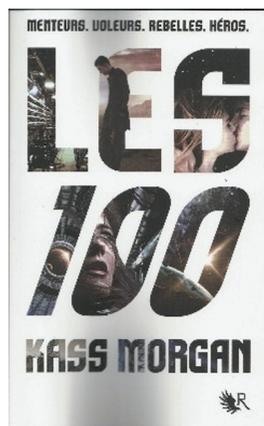
**Roman jeunesse: Bande dessinée Album jeunesse :**  
**Satanés lapins !, Clara Flood**



Ça parle de : Lapins – ours – partage

**L'avis de la bibliothécaire :** *“Quand j'achète un nouvel album jeunesse, j'ai pour habitude de toujours le tester sur moi en premier. Si la grande enfant que je suis, rit j'en conclus que les plus jeunes riront aussi. Et là, ma réaction a été un grand éclat de rire face à cet ours un peu grognon et à ses lapins un peu (beaucoup ?) envahissants. Petits et grands vont aimer c'est sûr !”*

**Roman ado: Les 100, Kass Morgan**



Ça parle de : Trahison – amitié – amour

**L'avis de la bibliothécaire :** *“J'avais pris ce livre pour avoir une lecture sympa pour le week-end. Le problème c'est qu'il ne m'a pas tenu le week-end. En une journée les 350 pages étaient avalées. On alterne entre le passé et le présent et j'ai rapidement accroché à l'histoire. Le principal intérêt vient du fait que l'on veut savoir comment vont s'adapter ces 100 jeunes sur cette Terre qui a été désertée il y a des centaines d'années et surtout ce qu'ils ont fait pour être condamnés à cet exil loin du vaisseau mère. Les deux autres tomes ont été dévorés dans la foulée.”*

### ATTENTION, LES HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE CHANGENT.

Mardi: 14h30-19h  
 Mercredi: 10h-12h30/14h30-19h  
 Jeudi: 16h30-19h  
 Vendredi: 14h30-19h  
 Samedi: 9h30-12h30

Et pendant les vacances scolaires  
 Du mardi au vendredi :  
 10h-12h30/14h30-19h  
 Samedi : 9h30-12h30

Depuis le 1er avril, vous avez accès aux contenus numériques de la Médiathèque Départementale de la Côte d'Or. Des milliers de films, revues, musique... sont à votre disposition gratuitement. Pour vous inscrire, il suffit simplement de renseigner le nom de votre bibliothèque et votre numéro de carte.

Pour plus d'informations, rendez-vous à la bibliothèque de Pouilly-en-Auxois aux horaires d'ouverture.



# Le Jumelage

## Papillons à foison et fleurs de mai



Mai 2017  
**LE JOLI MOIS DE L'EUROPE**  
 EN  
**BOURGOGNE**  
**FRANCHE-COMTÉ**

**P**our fêter le joli mois de l'Europe en Bourgogne Franche-Comté, le comité de jumelage a organisé cette année des animations sur le thème du papillon "emblème du joli mois".

L'exposition «Papillons européens et fleurs de mai» a orné pendant tout le mois de mai la bibliothèque municipale et ravi ses visiteurs par la diversité des œuvres, des couleurs et des formes.

D'abord constituée de travaux réalisés lors des NAP par les élèves de l'école primaire de Pouilly, ainsi que d'œuvres des plus petits de la Maison des enfants, multi-accueil, relais des assistantes maternelles, et l'accueil de loisirs «Les Lutins Malins», l'exposition est venue s'enrichir de dessins remis par nos jumeaux et réalisés par les enfants de deux écoles maternelles de Lenningen.

En parallèle, une chasse aux papillons a été proposée aux jeunes de moins de 16 ans.

Ce jeu-concours consistait à retrouver dix spécimens de papillons disséminés dans les vitrines de dix commerçants polliens et de se rendre à la bibliothèque pour compléter les réponses.

Les enfants participants ont tous été récompensés lors de la remise des résultats à l'Office de Tourisme.

Nous remercions nos partenaires et l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation, et bien sûr tous les enfants qu'ils soient de Pouilly ou de Lenningen pour leurs œuvres.

D'autres photos sont à découvrir sur le site du Comité de Jumelage ([www.pouillyenauxois.fr](http://www.pouillyenauxois.fr)).



30ÈME ANNIVERSAIRE

Rejoignez l'aventure  
**du 10 au 13**  
**mai 2018**

**Nous recevons nos Amis allemands pour fêter le 30ème anniversaire de notre jumelage**

Si vous avez envie de découvrir cet échange, d'y participer, proposer votre aide, accueillir nos jumeaux, n'hésitez pas, contactez-nous!

S. ROIFF 06 77 15 87 00  
 C. HAMELIN 03 80 90 75 14



## Les Travaux

# Enfouissement des réseaux secs

### Parking école du Colombier.

Afin de répondre à la réglementation (Adap) et au calendrier qui nous est imposé, nous avons réalisé la réfection du parking devant l'école maternelle du Colombier et créé plusieurs places de stationnement. Une place est dorénavant réservée aux personnes à mobilité réduite.



### Travaux rue des Roches.

Pose de bordures et préparation avant la pose des enrobés. Travaux réalisés avec l'aide du conseil départemental à hauteur de 30% du montant des travaux.

Enfouissement des réseaux secs. Enfouissement des réseaux électrique et télécommunication. Modernisation du réseau d'éclairage public. Les travaux s'effectuent sur le domaine public dans un premier temps et se termineront sur le domaine privé.





## Les Travaux

# et des réseaux électriques



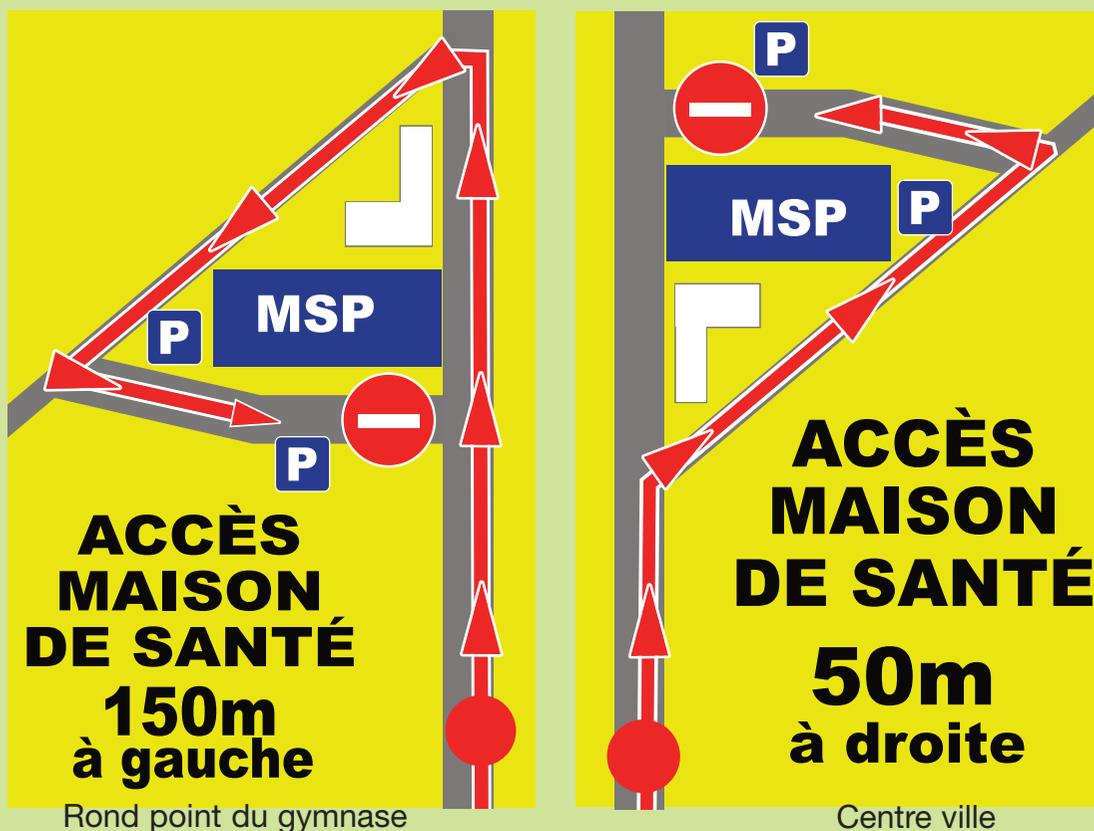
### Travaux sur le réseau d'eau.

La réfection de la canalisation d'eau potable et la reprise des branchements le long de la route départementale traversant notre commune est terminée. Pour ces travaux, la commune a bénéficié de subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 50%.



### Accès à la maison de santé.

L'accès à la maison de santé doit s'effectuer en respectant le code de la route. Trop de conducteurs empruntent la rue du foirail en contre sens malgré le sens interdit. Nous vous invitons à respecter le sens de circulation comme indiqué ci-dessous.



## Les coiffeurs de Pouilly...

### Élise Coiffure - Le rêve au bout des ciseaux



Elise Jakubowski, à droite, et sa salariée Stéphanie Guillier tiennent le salon Elise Coiffure

leur, d'une coiffure créative ou simplement par curiosité. Nous vous conseillerons également des shampoings et des produits de soin adaptés à vos besoins».

Elise Coiffure est ouvert :

- les mardis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures 30;
- les mercredis et jeudis jusqu'à 19 heures;
- les vendredis, journée continue de 9 heures à 19 heures,
- et les samedis de 8 heures à 17 heures.

Contacts au 03.80.90.87.49

Le salon Elise Coiffure (Elise Jakubowski), situé en plein cœur de Pouilly-en-Auxois, face à la mairie, a ouvert ses portes début septembre.

«C'est un rêve d'enfant qui se réalise : avoir ma propre enseigne. Je le dois au départ en retraite d'Elisabeth Dupaquier qui m'a offert cette opportunité, car petite déjà, je passais des heures à coiffer mes poupées. Cela fait maintenant dix-sept ans que j'exerce dans ce métier, ces années m'ont permis de comprendre les besoins de la clientèle, d'être à son écoute et de toujours chercher à être davantage créative. En collaboration avec Stéphanie Guillier qui m'épaula à plein temps, nous accueillons une clientèle diversifiée, déjà fidèle, dans un salon refait à neuf aux couleurs gaies et pétillantes et en même temps plutôt zen pour que l'on puisse s'y sentir à l'aise. L'ensemble fait que c'est un endroit très accueillant d'après les commentaires de nos clients. Il ne faut donc pas hésiter à pousser la porte de notre salon, que vous ayez besoin d'une simple coupe, d'une cou-



### Célia Coiffure



Célia Roussel est diplômée d'un CAP et d'un BEP vente ainsi que d'un CAP BP Coiffure. Elle a travaillé plusieurs années dans différents salons avant de se lancer dans la coiffure à domicile, et cela pendant cinq ans.

Récemment, Célia a repris le salon "Pascaline coiffure". Toujours au 23, avenue du général de Gaulle. "CÉLIA COIFFURE", un salon au nouveau décor, refait aux couleurs contemporaines.

Le numéro de tel est inchangé : 03 80 90 75 48.

Les horaires d'ouverture sont les suivants:

- le mardi : 9h00 18h30
- le mercredi et le jeudi : 9h00 19h00
- le vendredi et le samedi : 8h00 17h00

Une nouveauté, Célia propose des soins de thalassothérapie traitant différents problèmes du cuir chevelu ou du cheveu. À base de produits de la mer, ils sont très recherchés.

Célia travaille en équipe avec Émilie Imbert, coiffeuse, déjà collaboratrice de Pascaline et Appolline Boisselet, apprentie 2<sup>e</sup> année de CAP. Elles vous accueilleront avec plaisir.



## du Nouveau !!!

### Sylvaine P.



Sylvaine P est un salon de coiffure mixte situé dans le centre ville de Pouilly-en-Auxois.

Les coiffeuses reçoivent les clients du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19, et le samedi de 9h à 17h, avec ou sans rendez-vous.

Venez rencontrer une équipe de professionnelles composée de cinq coiffeuses : Sylvaine, Barbara, Tania, Julie et Anaïs. Les trois premières sont diplômées du Brevet Professionnel de Coiffure, les clients sont entre de bonnes mains !

Madame Picard (Sylvain P.), aussi diplômée du Brevet de Maîtrise de Coiffure, est également maître artisan et nommée Excellence Artisanale. Gérante du salon depuis 2004, l'histoire de ce salon a en fait débuté il y a plus de 50 ans.

Les coiffeuses sont régulièrement formées afin d'être le plus optimum possible face à la nouveauté, formées par le visagiste Claude Juillard, passionné du visagisme moderne.

Trois marques animent le salon : l'Oréal et Mascarpar (coloration végétale et soins) pour les produits techniques et revente, ainsi que Stella Green pour les accessoires cheveux et enfin GHD pour les lisseurs, sèche-cheveux ,...

Le salon dispose d'un site internet et d'une page Facebook ([www.coiffuresylvainep](http://www.coiffuresylvainep) ; Facebook : coiffure sylvaine p)

### Diminu'Tif



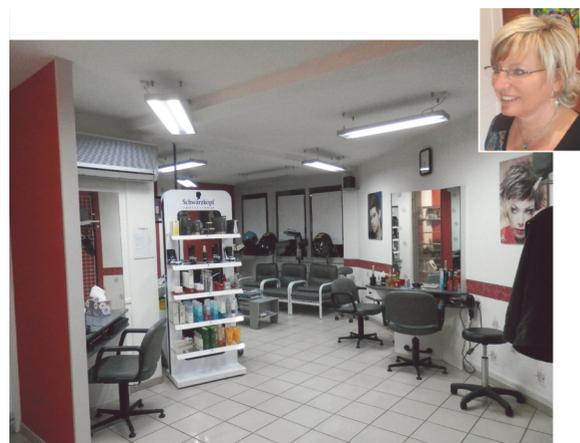
dans votre choix de coupe, de couleur, que vous soyez femme, homme ou enfant.

Les produits utilisés sont de la gamme "Schwarzkopf" et "Phyto". Une carte de fidélité vous est proposée.

Le salon, équipé d'une climatisation, est ouvert du mardi au samedi. Tél : 03.80.90.84.97

Le salon de coiffure DIMINU'TIF vous ouvre ses portes au 3 place des alliés à Pouilly-en-Auxois ( face à la Poste ) Laurence Boivin a créé cet établissement le 02 avril 1991. Elle vous y accueille dans un esprit de convivialité et une ambiance familiale.

Elle a débuté à Dijon où elle s'est perfectionnée à la coiffure dame chez Jean-Louis DAVID puis dans un salon de coiffure messieurs. Elle a continué son activité à Beaune où elle a obtenu le brevet professionnel pour ensuite occuper un poste de gérance à Nolay. Elle vous apporte son savoir faire et ses compétences pour vous conseiller



# Infos

## Le Centre social devient PAVA !

**U**n Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) : c'est un lieu d'informations et de conseils pour les associations, les porteurs de projets associatifs sur des questions quotidiennes de la vie associative et un lieu "ressources" avec un appui technique et des outils pédagogiques. Alors, n'hésitez plus, si vous souhaitez créer une association, si vous avez des questions relatives au fonctionnement (statuts, règlement intérieur) venez au PAVA au Centre Social de Pouilly-en-Auxois et vous repartirez avec des réponses.

**Café parents** les vendredis 10 et 24 novembre, 8 et 22 décembre 2017 devant l'école élémentaire Georges Virely de 8h à 9h Aurore, la Référente Familles du Centre Social est présente autour de viennoiseries et d'un café.

**Marché de Noël et bourse aux jouets :**  
Le Centre Social et le Secours Catholique organisent un

Marché de Noël/Bourse aux jouets à la Salle Polyvalente Espace JC Patriarche - **Dimanche 3 décembre de 9h à 18h** - Vente d'artisanat, décoration, pâtisserie, confiture... réalisés par les bénévoles.

Vin et chocolat chauds, café, thé, boissons... gaufres.  
Pesée du bonhomme de neige - Père et Mère Noël...

**Au Centre Social :**

**Dépôts des Jouets :**

Mercredi 14h-18h/jeudi 9h-12h/14h-18h.

**Retrait :** Mardi 5 décembre 14h-18h

**Sortie voyage marché de Noël :**

Samedi 9 décembre - Besançon

**Repas convivial de Noël du centre social :**

vendredi 15 décembre - à Bellenot-sous-Pouilly. 12h. 15€ non adhérent/12€ adhérent.

Inscription au 03.80.90.86.61 avant mardi 12 décembre.

## Concours ILLUMINATIONS 2017-2018

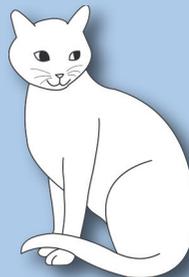


Le concours des illuminations sera reconduit pendant les fêtes de fin d'année. Ouvert à tous, sans inscription préalable, il est destiné à encourager la décoration des habitations, des commerces, des jardins afin de compléter l'ambiance festive mise en place par la Commune avec les illuminations. Cette troisième édition comprendra deux catégories, une ouverte aux particuliers, l'autre ouverte aux commerçants, artisans et professionnels. Les décorations devront rester en place jusqu'à la mi janvier, mais selon le règlement, le premier de chaque catégorie de l'année dernière ne pourra pas être récompensé.

Ce sont les commissions "illuminations" et "fêtes et cérémonies" qui auront en charge d'établir le palmarès, suivant les critères prenant en compte l'imagination, l'originalité, l'esthétique et l'harmonie de l'ensemble.

Lors de la cérémonie des vœux du maire, les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés par la remise de bons d'achat "illumination" (d'une valeur de 100 euros, 60 euros et 40 euros), valables un an auprès de commerçants locaux.

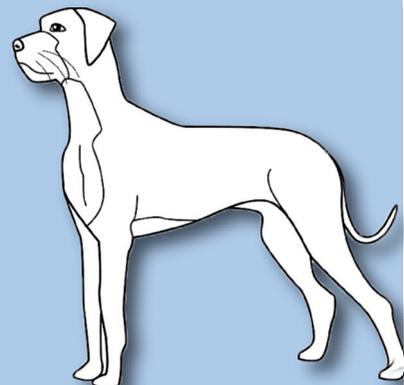
### CHATS ERRANTS



La campagne de stérilisation des chats errants va se poursuivre jusqu'aux premiers froids. À ce jour, une soixantaine de chats ont été stérilisés. Mais il en reste sûrement quelques uns qui n'ont pas été capturés, ce qui pourrait nuire à l'action entreprise par la Commune. Si vous avez un doute sur des chats que vous apercevez autour de chez vous, n'hésitez pas à en informer la mairie qui fera le nécessaire, en sachant que l'animal est obligatoirement remis en liberté après avoir été stérilisé.

### CHIENS

Les propriétaires de chiens de première catégorie (chien d'attaque) et de deuxième catégorie (chien de garde et de défense), doivent déclarer leur animal à la mairie de leur résidence. Celle-ci leur délivrera un récépissé mentionnant le nom, prénom, date de naissance et domicile du propriétaire, l'identification du chien, le nom, l'âge, le sexe et le type de l'animal. Les termes du formulaire de déclaration permettent ainsi de s'assurer que la personne qui déclare le chien a bien le droit de le détenir.



## Ça s'est passé à Pouilly

### Remise de médailles bien méritées



*Stéphane Roux, adjoint aux travaux remet la médaille de la ville au jeune pompier volontaire Alexis Billard*

*Agnès Hartmann, Emmanuel Aubry et Alexis Billard, les 3 nouveaux récipiendaires de la médaille de la ville de Pouilly en Auxois.*



Le 14 octobre, une initiation aux gestes de premiers secours a été proposée par le GPSAS (Groupement des Professionnels de Santé de l'Auxois Sud), afin de savoir entre autres utiliser les défibrillateurs installés dans la commune. C'est d'ailleurs l'utilisation du défibrillateur installé au gymnase qui a permis à Alexis Billard, pompier volontaire, de sauver la vie d'un joueur de badminton.



*Antoine Royer de Talant*

### Tournois de Tennis à Pouilly-en-Auxois



### Le repas des anciens



### Coup de Contes

Nous avons accueilli la conteuse Nathalie Krajcik lors du festival Coup de Contes le 15 septembre dernier. Elle nous a emmenés dans le grand nord canadien, et nous a ravis avec ses contes et légendes. Une belle soirée.



# Infos

## Journée citoyenne

### Opération « nettoyons la nature »

Le 20 septembre, à l'initiative du Centre Social, petits et grands ont ramassé les déchets au centre ville.

Un mètre cube de déchets a été ramassé. Cette 1ère initiative a été un succès et rendez vous a été pris pour l'année prochaine, en espérant qu'un jour, il ne soit plus nécessaire de nettoyer collectivement puisque chacun aura pris conscience de la nécessité de jeter ses déchets aux endroits appropriés (poubelles, points d'apport volontaires)





## Naissances

---

BLONDELLE Julya, Lydia, Frédérique

14 août 2017

## Mariages

RODRIGUES David et PEREIRA PINTO Alison

19 août 2017

ROYER Bruno, Jean-Marie et GAYDA Marie-Josèphe

25 août 2017

FILLOD Fabrice, Eric et RODRIGUES France, Marie, Pierre

23 septembre 2017

## Décès

---

COTTIN Pierre, Charles

05 juillet 2017

DIDIER Lucie, Georgette née HONIG

30 juin 2017

PRÉVOST Maurice, André

15 juillet 2017

NICOLLE Daniel, Georges

15 août 2017

BIZE Jeanne, Marie, Anne née LOUCHARD

10 octobre 2017

## Calendrier des Manifestations 2017-2018

<b>Jeudi 9 novembre 20h30</b>	<b>Cinéma "Le sens de la fête"</b>	<b>Salle polyvalente</b>
<b>Samedi 11 novembre 10h30</b>	<b>Cérémonie au Monument aux Morts</b>	<b>Pouilly-en-Auxois</b>
<b>Dimanche 19 novembre 16h30</b>	<b>Concert de la Sainte Cécile par l'Harmonie de Pouilly</b>	<b>Salle polyvalente</b>
<b>Vendredi 1er décembre</b>	<b>Téléthon. Soirée choucroute</b>	<b>Salle polyvalente</b>
<b>Dimanche 3 décembre</b>	<b>Marché de Noël</b>	<b>Centre social</b>
<b>Samedi 9 décembre</b>	<b>Animations Téléthon</b>	<b>Place de la Libération</b>
<b>Dimanche 10 décembre 16h00</b>	<b>Concert de Noël des élèves (Conte Musical de Noël)</b>	<b>Salle polyvalente</b>
<b>Mercredi 13 décembre 20h00</b>	<b>Réunion publique réaménagement du centre ville</b>	<b>Salle 409</b>
<b>Vendredi 22 décembre 17h00</b>	<b>Spectacle de Noël "Zazie fait son cirque"</b>	<b>Salle polyvalente</b>
<b>Vendredi 22 décembre 20h00</b>	<b>Concert de Noël. Groupe Vocal Divertimento</b>	<b>Église Saint Pierre de Pouilly</b>
<b>Samedi 23 décembre 8h15 - 11h30</b>	<b>Don du sang</b>	<b>Salle polyvalente</b>
<b>Samedi 23 décembre 17h00 et 20h00</b>	<b>Ciné Noël*</b> <small>Nous n'avons pas encore à ce jour la programmation</small>	<b>Salle polyvalente</b>
<b>Lundi 22 janvier 2018 19h00</b>	<b>Voeux du maire</b>	<b>Salle polyvalente</b>
<b>Dimanche 4 février 2018 16h30</b>	<b>Concert caritatif Lion's Club par l'Harmonie de Pouilly</b>	<b>Salle polyvalente</b>

**VOUS** souhaitez vous engager pour la collectivité ?



**DEVENEZ BENEVOLE**  
DANS UNE BIBLIOTHÈQUE DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

La Médiathèque Côte d'Or,  
service de lecture publique du Département

Côte d'Or  
la collectivité

Vous aimez lire,  
conseiller,  
écouter, ranger ?  
Devenez bénévole à la  
bibliothèque !  
Contactez Lucie et  
faites lui part de  
vos disponibilités



**Réunion publique  
le mercredi 13 décembre  
à 20 heures, salle 409.**  
**La CCI présentera les résultats  
de l'étude sur le centre ville.  
Présentation également de  
l'étude pré-opérationnelle**

Crédit photos : la mairie de Pouilly